



13 DECEMBRE 2022 : RPN SALAIRES 2023 LE COMEX/UCANSS ET LA TUTELLE DOIVENT ENTENDRE LE PERSONNEL !

Le 8 novembre 2022, les Fédérations CGT, FO, CFTD et CFTC ont adressé une lettre commune au Ministre de la Santé et de la prévention, pour réitérer leur demande d'entrevue en précisant notamment :

« La récente augmentation de 3,5%, actée avec effet du 1er octobre dernier, reste très insuffisante au regard d'une inflation de 5,6 % à fin septembre sur les 12 derniers mois. Les fédérations CGT, FO, CFTD et CFTC réaffirment l'importance d'un retour à une négociation sincère et loyale sur les salaires. »

A ce jour, le Ministère n'a toujours pas répondu, ni même simplement accusé réception du courrier des Fédérations.

De son côté, la Directrice de l'Ucanss, interrogée sur les démarches entreprises par le Comex en direction de la tutelle sur la question des salaires, répond : « *qu'il fait ce qu'il a à faire* » sans plus de précision.

A ce stade, les Pouvoirs Publics ne semblent pas prendre en considération les attentes salariales légitimes des salariés de la Sécurité sociale, à 15 jours de la séance de négociation salaire 2023 fixée pourtant depuis plusieurs mois au 13 décembre 2022.

Cette situation est intolérable. Les salariés n'ont que leur salaire pour vivre ! Or, les prix continuent à s'envoler et ce n'est pas fini.

Selon l'indice INSEE publié début novembre les prix ont augmenté de **+ 6,2 % sur un an**, avec **+ 12 % sur l'alimentation** dont + 17,3 % sur les produits frais, + 33,9 % sur les légumes frais, + 13,6 % sur le poisson, + 12,4 % sur la viande, + 11,2 % sur le pain... **+ 19,1 % pour l'énergie** dont + 20,3 % sur le gazole, +34,0 % sur le gaz, + 8,8 % sur l'électricité....

C'est pourquoi, les Fédérations CGT, FO, CFTD et CFTC **revendiquent une augmentation significative de la valeur du point en tenant compte, à minima du niveau inédit d'inflation et de l'impact important sur le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général.**

Le personnel doit pouvoir vivre de son salaire et il ne serait pas acceptable que les Pouvoirs Publics et le COMEX/UCANSS ne tiennent aucun compte de cette situation.

Pour une augmentation significative de la valeur du point en 2023, les Fédérations CGT, FO, CFTD et CFTC appellent le 13 décembre tout le personnel à se mobiliser y compris par la grève et à participer aux différentes initiatives décidées par les assemblées et les réunions de personnel (motions, rassemblements, délégations aux préfectures, etc).

Paris le 30 novembre 2022